

## ECONOMIE 10 – LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

*Pour lutter contre le chômage, l'État a mis en œuvre des politiques de l'emploi qui ont longtemps brillé par leur peu d'efficacité. L'État a tenté de combattre le chômage, en croissance rapide à partir du milieu des années 1970, en mettant en œuvre, simultanément, un traitement social et un traitement économique du chômage.*

### 1. LE TRAITEMENT SOCIAL DU CHÔMAGE : LES POLITIQUES PASSIVES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Le traitement social du chômage (politiques passives) vise :

- à aider les personnes au chômage (assurance-chômage, aides à la recherche d'emploi...) de manière à rendre leur situation moins douloureuse ;
- à obtenir une baisse du chômage par une diminution du nombre des actifs et du nombre des demandeurs d'emploi.

#### A - DIMINUER LE NOMBRE DES ACTIFS

C'est le moyen le plus simple pour diminuer le nombre des demandeurs d'emploi : allongement de la scolarité, retraites anticipées, etc. Mais c'est aussi un moyen très coûteux ou, dans certains cas, socialement mal accepté : incitations au retour des immigrés dans leur pays d'origine ou au maintien des femmes au foyer, par exemple.

#### B – RÉDUIRE LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI

En 2005, les contrats emploi-solidarité (CES) ont progressivement été remplacés par le contrat d'avenir (CA) et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Le contrat d'avenir doit disparaître progressivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Seuls les employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations, syndicats professionnels...), à l'exception des services de l'État (ministères et services extérieurs) peuvent passer ces contrats. La plus grande partie de la rémunération et des charges sociales et fiscales est prise en charge par l'État.

Comme pour les CES, ces contrats sont socialement utiles : ils permettent à leurs bénéficiaires d'acquérir davantage d'expérience professionnelle et d'échapper aux difficultés engendrées par une inactivité totale. Mais ces « emplois d'attente » débouchent assez rarement sur un travail durable. Ils permettent surtout d'améliorer les statistiques du chômage, en contrepartie d'un coût élevé pour l'État.

## 2. LE TRAITEMENT ÉCONOMIQUE DU CHÔMAGE : LES POLITIQUES ACTIVES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Le traitement économique du chômage (politiques actives) a pour objectif de créer des emplois nouveaux, en particulier dans les entreprises privées.

### A – LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Les lois Aubry (1998 et 2000) ont réduit la durée légale hebdomadaire du travail de trente-neuf à trente-cinq heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. L'objectif essentiel des lois Aubry était de réduire le chômage par des créations d'emplois grâce au partage du travail permis par la réduction du temps de travail.

Cette réduction du temps de travail (RTT) aurait, selon l'INSEE, permis de créer environ 350 000 emplois de 1998 à 2002, mais a coûté cher à l'État en allègement de charges sociales sur les bas salaires accordés aux entreprises pour compenser le coût du passage aux 35 heures.

De plus, en raison des hausses de coûts salariaux qui en résultent, de plus en plus difficiles à compenser par des gains de productivité dans les entreprises, il paraît difficile de continuer à réduire la durée du travail en deçà de 35 heures.

Enfin, les entreprises ont obtenu, depuis 2002, un assouplissement croissant des 35 heures leur permettant d'augmenter la durée hebdomadaire (heures supplémentaires...) pour réduire leurs coûts de production et améliorer leur compétitivité.

### B – LES EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND

#### 1. La baisse des charges sociales

La baisse des charges sociales sur les bas salaires a permis de créer des emplois non qualifiés (100 000 à 440 000 selon les estimations). Mais leur effet global sur l'emploi qualifié et non qualifié, est moins évident et, surtout, le coût de ces allègements de charges est très élevé pour l'État.

#### 2. Les contrats aidés dans le secteur marchand

Les contrats initiative-emploi s'adressent aux entreprises privées et publiques (secteur marchand) et permettent aux employeurs de bénéficier d'aides financières, s'ils embauchent des personnes qui ont des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Toutefois, par rapport aux objectifs du gouvernement, le nombre de ces contrats aidés effectivement signés a été assez faible. En effet, les chefs d'entreprise ne créent des emplois que si la conjoncture économique est bonne (perspectives de croissance de la production). Ces emplois aidés ne font souvent qu'engendrer un effet d'aubaine : les entreprises, prêtes à embaucher de toute façon, anticipent le recrutement de bénéficiaires de ces contrats pour profiter des aides financières de l'État.

### C – LA RELANCE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'accélération de la croissance de la production nationale est le moyen le plus efficace pour créer des emplois. Pour répondre à la reprise de la demande et augmenter leur production, les entreprises sont, en effet, conduites à embaucher.

